

COMMUNE
DE
CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2022

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 14 L'an deux mille vingt deux

Présents : 14 Le 11 juillet à 18 h 30

Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire
Date de la convocation du conseil : 6 juillet 2022.

Secrétaire de séance : Frédéric VARGUES

PRESENTS: M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.

OBJET : TARIFS SALLE DES FETES ET SALLE DE MUSIQUE

Madame La Maire indique au conseil Municipal que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été augmentés depuis 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide les modifications du règlement intérieur
- Fixe les tarifs suivants à compter du 01.01.2023

***RESIDENTS DE LA COMMUNE DE CENAC ET SAINT JULIEN (SALLE SEULE)**

80 EUROS : vins d'honneur à titre privé (prêt de verres)

200 EUROS : manifestations privées (noces, banquets, etc...)

***HORS COMMUNES (SALLE SEULE)**

80 EUROS : réunions d'associations (en dehors du vendredi, samedi et dimanche en soirée)

110 EUROS : réunions ou manifestations sans but lucratif.

120 EUROS : vins d'honneur à titre privé ou associatif (prêt de verres)

180 EUROS : manifestations à but lucratif pour les associations (lotos, concours de belote, bals, repas dansants, spectacles, conférences...)

350 EUROS : manifestations privées (noces, banquets, etc...)

***POUR TOUTES LES COMMUNES**

400 EUROS : repas à but lucratif organisé par un traiteur (sans location de vaisselle)

450 EUROS : expositions commerciales.

***OPTIONS**

50 EUROS : forfait chauffage

60 EUROS : cuisine

50 EUROS : forfait audio+sono

-Fixe pour la **salle de musique** un forfait chauffage mensuel à 50 € sur 10 mois de septembre à juin.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN
Le 12 juillet 2022

Reçu en Sous-Préfecture

Le 12.07.2022

Publié ou notifié le 13.07.2022

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

